

<https://gec.venissieux.org/Rapport-5-DEVELOPPEMENT-ECONOMIQUE-Participation-de-la-Ville-au-capital-de-la>



Rapport 5. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE. Participation de la Ville au capital de la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) « OYE DISTRIBUTION ». Désignation d'un représentant du Conseil municipal



Copyright © Elus communistes et apparentés de Venissieux - Tous droits

réservés
- Interventions -

Madame le maire, Mesdames messieurs les élus

Le 28 septembre dernier dans cette salle, le conseil municipal de Vénissieux votait un voeu demandant une table ronde au sujet des salariés de la SAD (Société d'agences et de diffusion). Aujourd'hui ce rapport nous demande de rentrer au capital de la société coopérative d'intérêt collectif nouvellement créée par les ex-salariés de cette SAD. Je pense que pour comprendre tout l'intérêt de cette SCIC il faut rappeler son histoire et son utilité.

Celle-ci commence avec le programme du conseil national de la résistance, le CNR, adopté en 1944 sous le nom « Les jours heureux ». Celui-ci annonçait notamment « *la liberté de la presse, son honneur et son indépendance à l'égard de l'État, des puissances d'argent et des influences étrangères...* ». Afin de permettre à tous les titres d'être distribué partout, la loi Bichet voit le jour le 16 avril 1947 et avec elle les Nouvelles Messageries de la presse parisienne (NMPP). Cette loi garantit à tous les titres de presse une diffusion nationale, équitable et viable économiquement.

Plus tard les NMPP deviendront PRESSTALIS, mais malheureusement, les « puissances d'argent » ont très vite repris le dessus.

Après avoir déposé le bilan en plein confinement, Le groupe PRESSTALIS a été saucissonné et une partie des salariés ont fini à la boucherie. Le tribunal de commerce va prendre la décision de la liquidation sans poursuite d'activité de ses deux filiales chargées de la distribution en régions, à savoir la Société d'agences et de diffusion (SAD) et la Soprocom. Résultat ? 512 licenciements secs. Dès la demande de mise en liquidation, les salariés de la SAD sont entrés dans un conflit dur, long et éprouvant : occupation des dépôts, interpellation des pouvoirs publics, actions devant les préfetures.

Cela a conduit à un arrêt total de la distribution de la presse nationale en pleine campagne électorale, le 2eme tour des municipales, sans que les pouvoirs publics ni les grands acteurs de la presse n'agissent.

La mutualisation de la distribution de la presse, organisée après 1945, est pourtant indispensable au pluralisme dans un paysage médiatique marqué par la concentration des médias dans quelques grands groupes et aux mains de quelques grands patrons.

Cette SCIC dans laquelle nous voulons investir est une tentative des salariés de maintenir la garantie de la pluralité de la presse dans un contexte où le gouvernement, les grands groupes, s'en désintéressent, face à une information au service de quelques-uns.

Nous savons que vous avez joué madame le maire, un rôle important pour organiser le soutien des collectivités locales, avec la Métropole, afin de consolider ce projet des salariés. C'est une étape importante qui termine la longue lutte des salariés de la SAD avec un succès et le maintien de près de 50 emplois.

Mais nous savons que la bataille pour le pluralisme de la presse reste difficile. La SCIC devra trouver de nouvelles activités pour se maintenir dans la durée. Si elle devait disparaître elle emporterait avec elle un peu de notre liberté d'expression et le pluralisme de la presse. C'est pourquoi nous restons mobilisés avec les salariés pour consolider sa création en trouvant de nouveaux marchés et c'est le sens de la participation de plusieurs communes et de la

Métropole dans le capital de cette SCIC.